

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,
le sept novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 31 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

M. VIAL : Pouvoir donné à Mme JOLIVET
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ
M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSES :

M. VALEYRE
Mme JANISSET

n° 20231107_D_112

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget
Annexe DSP
Assainissement :
Décision Modificative
n°1

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Assainissement DSP dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-dessous concernant :

- Suite à la construction de la STEP de Saint Didier/La Séauve, la Communauté de Communes Loire Semène doit s'acquitter du paiement de la Taxe d'Aménagement pour un montant de 2 914,00 € et du paiement de la redevance d'archéologie préventive pour un montant de 194,00 €. Ces opérations sont équilibrées par une diminution des dotations aux amortissements des immobilisations et une diminution des dépenses d'investissement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-4358-912 : Autres droits	0 €	3 108 €	0 €	0 €
TOTAL D 911 : Charges à caractère général	0 €	3 108 €	0 €	0 €
D-6811-912 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 108 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 942 : Opérations d'ordre de transfert entre section	3 108 €	0 €	0 €	0 €
Total FONCTIONNEMENT	3 108 €	3 108 €	0 €	0 €
INVESTISSEMENT				
R-26131-912 : Bâiments	0 €	0 €	3 108 €	0 €
TOTAL R 940 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €	0 €	3 108 €	0 €
D-2313-151-912 : Travaux de la STEP	3 108 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 108 €	0 €	0 €	0 €
Total INVESTISSEMENT	3 108 €	0 €	3 108 €	0 €
Total Général		-3 108 €		-3 108 €

AR Prefecture

043-244301131-20231107-20231107_D_112-DE
Reçu le 13/11/2023

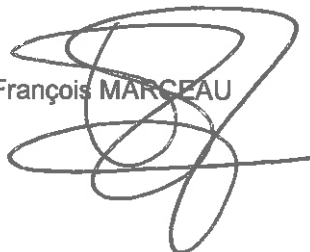
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Annexe Assainissement DSP.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.


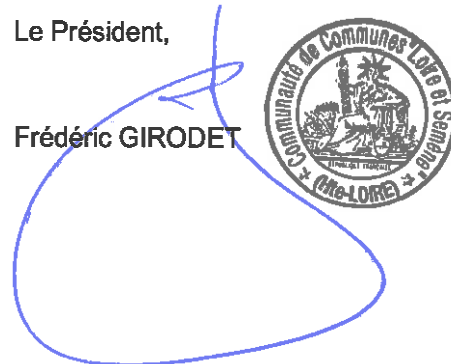
Le Secrétaire de séance

François MARCEAU



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231107-20231107_D_112-DE
Reçu le 13/11/2023